

Douanes indiennes
27 mai 2021

Mesures de facilitation adoptées par la douane de l'Inde pour accélérer le dédouanement des importations liées à la COVID-19

1. Parmi les mesures préconisées dans la Résolution de l'OMD sur le rôle de la douane dans la facilitation des mouvements transfrontaliers de médicaments et vaccins revêtant une importance cruciale, quelles sont celles qui sont appliquées par votre Administration des douanes ? Veuillez fournir des informations détaillées sur la mise en œuvre.

Dans le cadre de l'initiative COVAX, la douane indienne a facilité l'exportation de 19,8 millions de vaccins à destination de plus de 50 pays depuis janvier 2021.

- I. La Direction centrale des impôts indirects et des douanes (CBIC) a précisé la procédure d'importation temporaire de conteneurs réutilisables à température contrôlée dans sa Circulaire n° 51/2021, datée du 20 novembre 2020
- II. La CBIC a également autorisé l'importation de vaccin par service de messagerie.
- III. L'Administration des douanes indienne a demandé à tous ses agents de terrain de veiller au dédouanement prioritaire de tout envoi lié à la COVID-19, contenant notamment du matériel RT-PCR et des appareils de production d'oxygène, etc.
- IV. Au niveau national, le Cosecrétaire (pour la douane) a été désigné comme officier de liaison pour accélérer le dédouanement des importations et échanges liés à la COVID-19.
- V. Au niveau local, des officiers de liaison ont été désignés dans les ports pour coordonner les dédouanements, et les informations correspondantes sont également publiées sur le site Web de l'Administration des douanes indienne.
- VI. Un centre d'assistance dédié, composé d'une ligne d'assistance gratuite et d'une adresse email de contact a été lancé pour gérer les échanges commerciaux et les réclamations dans le pays.
- VII. Pour simplifier et accélérer l'importation des envois de secours, les importations d'articles liés à la COVID-19 effectuées par le ministère des Affaires étrangères du Gouvernement indien et par la société de la Croix-Rouge indienne sont libérées des exigences imposées par les autres administrations du pays.
- VIII. Le système de gestion des risques est optimisé pour accélérer le dédouanement d'importations liées à la COVID-19, vaccins compris.

2. Des informations concernant le dédouanement des vaccins contre la COVID-19 et les biens et équipements utilisés pour leur expédition et leur transport ont-elles été communiquées au public, par exemple sur le site Web de l'Administration des douanes? Si oui, veuillez préciser l'URL. Si aucune information n'a été rendue publique, les renseignements pertinents ont-ils été communiqués aux parties prenantes de la chaîne logistique – fabricants, exportateurs, importateurs, fournisseurs de services logistiques, etc.?

<https://www.cbic.gov.in/htdocs-cbec/customs/covid-19/covid-19-measures-new>

3. Des orientations spécifiques ont-elles été communiquées aux douaniers de première ligne concernant le dédouanement des vaccins contre la COVID-19 à l'exportation, à l'importation ou en transit, ainsi que sur les biens et équipements utilisés pour l'envoi et le transport de ces vaccins ? Si oui, veuillez indiquer la manière dont ces orientations ont été diffusées.

- L'Administration des douanes indienne a demandé à tous ses agents de terrain de veiller au dédouanement prioritaire de tout le matériel RT-PCR et des autres équipements liés à la COVID-19.
- Le Cosecrétaire (pour la douane) a été désigné comme officier de liaison pour accélérer le dédouanement des importations et échanges liés à la COVID-19.
- Au niveau local, des officiers de liaison ont été désignés pour coordonner les dédouanements, et les informations correspondantes sont également publiées sur le site Web de l'Administration des douanes indienne.
- Un communiqué de presse a été publié pour diffuser l'exonération du droit de douane de base sur les importations de vaccins contre la COVID-19, avec effet immédiat et pour une durée de 3 mois.

4. Une formation a-t-elle été impartie au personnel de l'Administration des douanes en amont des efforts de distribution des vaccins contre la COVID-19, par exemple sur la manipulation et le traitement de produits thermosensibles et soumis à des contraintes de temps, sur la manipulation de produits dangereux (par exemple, la neige carbonique), sur l'identification des vaccins contre la COVID-19 dans les documents d'importation ou d'exportation ?

L'Administration des douanes indienne a organisé différentes sessions en ligne et webinaires par l'intermédiaire de sa branche universitaire, afin de faire connaître à ses agents les articles liés à la COVID-19. La douane indienne a également organisé des sessions de formation pour les opérateurs commerciaux au sujet des mesures de facilitation des échanges prises afin d'infléchir la pandémie.

5. Quel a été le mode de transport utilisé à l'entrée/à la sortie du pays pour l'exportation ou l'importation des vaccins contre la COVID-19 ?

Transport aérien.

6. Quels sont les documents exigés pour l'exportation de vaccins contre la COVID-19 depuis votre pays ? (S'applique aux Membres exportant des vaccins contre la COVID-19)

Documents nécessaires pour l'exportation de vaccins :

- L'avis d'expédition doit être déposé.
- Facture commerciale/facture d'exportation
- Liste de colisage
- Bon de commande
- Certificat d'analyse
- Exemple de la Licence de fabrication de médicament - délivrée par le Gouvernement fédéral
- Laboratoire de contrôle national - Certificat de libération du lot délivré par le Laboratoire central du médicament, Institut de recherche central, Kasauli - test confirmant que le lot fabriqué est de qualité standard et peut être utilisé.

7. Quelles sont les autorités nationales responsables de la vérification et du dédouanement des envois de vaccins contre la COVID-19 à l'exportation ? Comment s'organise la coopération entre ces autorités ? (S'applique aux Membres exportant des vaccins contre la COVID-19)

Les autorités nationales responsables de la vérification et du dédouanement des envois de vaccins contre la COVID-19 à l'exportation sont la Direction centrale des impôts indirects et des douanes (CBIC) et l'Organisation centrale de réglementation des médicaments (CDSCO). Ces autorités font toutes les deux partie du Gouvernement indien et travaillent main dans la main pour garantir la manipulation sûre et sécurisée des vaccins et médicaments contre la COVID-19. L'Administration des douanes indienne a établi un guichet unique pour permettre la communication électronique entre la douane et les autres administrations partenaires telle la CDSCO.

8. Existe-t-il un échange d'informations ou de données entre les autorités douanières du pays d'exportation et du pays d'importation ? Quels sont les types d'informations échangées ? Comment l'échange d'informations s'organise-t-il et comment est-il réglementé ?

L'Administration des douanes indienne échange des informations par l'intermédiaire des missions indiennes déployées à l'étranger.

9. La procédure du transit douanier a-t-elle été utilisée pour importer les vaccins contre la COVID-19 dans votre pays ? Si oui, pourquoi et quelle a été la logique suivie ?

Le transit n'est pas nécessaire étant donné que les produits importés dans le cadre de la COVID-19 sont directement transportés jusqu'aux locaux/à l'usine de l'importateur.

10. Votre Administration applique-t-elle des techniques de gestion des risques concernant le mouvement transfrontalier des vaccins contre la COVID-19 ?

L'Administration des douanes indienne a déployé un système de gestion des risques automatisé pour appliquer des principes de sélectivité fondée sur le risque aux inspections et essais menés par l'administration concernée (CDSCO, par exemple). Les critères de risque de la CDSCO sont intégrés dans ce système de gestion des risques.

Les mesures suivantes sont mises en œuvre par la direction de gestion des risques de l'Administration des douanes indienne afin de garantir la facilitation maximale des procédures de dédouanement et de mainlevée des médicaments, matériels et autres articles liés à la COVID :

- les articles liés à la COVID éligibles aux exonérations bénéficient d'une facilitation préalable.
- Tous ces articles sont traités par le système en quelques secondes (sans évaluation ni examen), à l'exception de quelques rares cas, si un niveau de risque élevé est constaté.
- Si un article fait l'objet d'une interdiction, une alerte est transmise par email aux entités concernées, pour contrôle.
- Les articles liés à la COVID sont également exclus de toutes les vérifications du système liées à l'évaluation et à la classification.
- Quant aux exigences d'autres administrations nationales, les obligations conditionnelles liées à ces marchandises ont été mises à jour.

11. Quels sont les documents exigés pour l'importation de vaccins contre la COVID-19 dans votre pays ?

Pour les importations :

- Lettre de transport aérien ou connaissance (transport maritime)
- Facture commerciale
- Certificat d'analyse (effectuée par le laboratoire de l'exportateur)
- Formulaire 10 - Autorisation d'importation de médicaments aux termes des Règles 23 - 27 du Règlement de 1945 relatif aux médicaments et aux produits cosmétiques
- Certificat d'immatriculation, délivré pour l'importation de médicaments en Inde (Formule 41, conformément à la Règle 27-A) - pour immatriculer l'exportateur et l'autoriser à vendre des médicaments à l'Inde.

12. Quelles sont les autorités nationales responsables de la vérification et du dédouanement des envois de vaccins contre la COVID-19 à l'importation ? Comment s'organise la coopération entre ces autorités ?

Les autorités nationales responsables de la vérification et du dédouanement des envois de vaccins contre la COVID-19 à l'importation sont la Direction centrale des impôts indirects et des douanes (CBIC) et l'Organisation centrale de réglementation des médicaments (CDSCO). Ces autorités font toutes les deux partie du Gouvernement indien et travaillent main dans la main pour garantir la manipulation sûre et sécurisée des vaccins et médicaments contre la COVID-19. L'Administration des douanes indienne a établi un guichet unique pour permettre la communication électronique entre la douane et les autres administrations partenaires telle la CDSCO. Le module de Soumission unique de déclaration, de Gestion intégrée du risque et le Certificat de non-objection en ligne a été activé à la frontière.

13. Pour autant que ces informations soient disponibles, quel a été le temps nécessaire pour la mainlevée des envois de vaccins contre la COVID-19 importés dans votre pays ?

La procédure de dédouanement est effectuée dans la demi-heure qui suit l'importation des vaccins contre la COVID-19.

14. Votre gouvernement a-t-il envisagé une franchise de droits et taxes pour l'importation des vaccins contre la COVID-19 ?

Le Gouvernement indien accorde une exonération du droit de douane de base et de la taxe sanitaire sur les importations de vaccins contre la COVID-19, pour une durée de 3 mois.

15. Veuillez indiquer toute autre information que vous souhaiteriez partager.

Le Gouvernement indien accorde également l'exonération totale du droit de douane de base et de la taxe sanitaire sur les importations des articles suivants, liés à l'oxygène, pour une durée de 3 mois et avec effet immédiat :

- Oxygène médical
- Concentrateur d'oxygène avec débitmètre, régulateur, connecteurs et tubes

- Centrales à oxygène à adsorption par alternance de pression et de vide (VPSA) et à adsorption modulée en pression (AMP), unités de séparation oxygène/air cryogéniques pour production d'oxygène liquide/gazeux
- Bouteilles d'oxygène
- Systèmes de remplissage pour oxygène
- Citernes de stockage d'oxygènes, bonbonnes d'oxygène dont bouteilles et citernes cryogéniques
- Générateurs d'oxygène
- Conteneurs ISO pour envoi d'oxygène
- Citernes cryogéniques de transport routier pour oxygène
- Pièces des dispositifs précités utilisées pour fabriquer le matériel de production, de transport, de distribution ou de stockage de l'oxygène
- Tout autre dispositif permettant de produire de l'oxygène
- Respirateurs (pouvant fonctionner à haut débit) avec canule nasale ; compresseurs, y compris tous accessoires et tuyaux ; humidificateurs et filtres antiviraux
- Canules nasales haut débit avec attaches
- Masques pour ventilation non invasive
- Masques oronasaux non invasifs pour respirateurs de soins intensifs
- Masques nasaux non invasifs pour respirateurs de soins intensifs

Les kits de diagnostic inflammatoire (marqueurs de l'inflammation) sont importés en franchise des droits de douane jusqu'au 31 octobre 2021.

Une réduction de taxe sur les produits et services est accordée sur les concentrateurs d'oxygène lorsqu'ils sont importés pour un usage privé.

Une franchise de taxe sur les produits et services est accordée jusqu'au 30 juin 2021 pour les importations des envois de secours liés à la COVID-19 issus de dons en provenance de l'étranger.